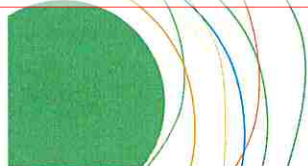


Date de transmission de l'acte: 18/02/2025

Date de réception de l'AR: 18/02/2025

066-246600415-DE_017_2025-DE

AGED I



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE	Nombre de Conseillers : 35 En exercice : 35 Présents : 29 Votants : 30 Délib. n° 08– 04/02/2025
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Ille sur Têt, Salle la Catalane, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 28 janvier 2025

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEVOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël(T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T),MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T),

Absents ayant donné pouvoir : PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T),

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

066-246800415-DE_017_2025-DE
ACFID
CONSIDERANT que la Communauté de Communes Roussillon-Conflent dispose d'une déchèterie à Ille-sur-Têt accessible aux particuliers et aux professionnels. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. Celui-ci détaille l'organisation de la déchèterie (conditions d'accès, déchets acceptés, etc.),

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser ce règlement, notamment en raison des évolutions dans le tri des déchets, comme la mise en place de nouvelles filières; et, à la suite du bilan effectué, sur les pratiques d'utilisation des cartes de déchèterie.

CONSIDERANT qu'il est proposé de réduire le nombre de passages annuels autorisés gratuitement pour les particuliers, passant de 60 à 40, afin de limiter les prêts de cartes et l'usage abusif de la carte réservée aux particuliers par les professionnels, tel que validé en conseil d'exploitation du mardi 15 octobre 2024. Au-delà de ce seuil, les apports deviendront payants.

CONSIDERANT que pour les professionnels, les apports resteront payants, sauf pour les déchets pouvant être valorisés, comme la ferraille, ou pour ceux repris gratuitement dans le cadre des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), tels que les meubles, et progressivement pour les déchets issus des produits et des matériaux de construction.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la modification du règlement intérieur de la déchèterie.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

